

Image not found or type unknown



Usage du nom de mon ex mari

Par **ljf**, le **22/03/2008** à **19:13**

quel différence entre la rupture de vie commune et divorce pour tort partagernproposer par l'avocat pour raccourcir la durée de la procedure rnalors si je dois reprendre mon nom de jeune fille faut il encore entamer une procédure ? est ce que au moment que je fera la démarche auprès de l'état civil et etc qu'on s"apercevra que je fais le nécessaire 3 ans après que devrai-je dire ? rnmerçi d'avance de vos réponses